



RECU EN PREFECTURE
Le 03 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE ((jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote : M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 52 - Motion relative aux ressources budgétaires des collectivités territoriales et aux atteintes portées par l'État aux principes de la décentralisation

Délibération n° 2020/006003

Motion relative aux ressources budgétaires des collectivités territoriales et aux atteintes portées par l'État aux principes de la décentralisation
déposée par les élu-e-s des Groupe Socialiste et Société civile républicaine, Groupe Europe Écologie Les Verts et Société civile et Groupe Communiste

Rapporteur : M. l'Adjoint LIME

« Depuis des années, les pouvoirs publics ont diminué les ressources budgétaires des collectivités territoriales, sous couvert de réduction de l'endettement de la France.

Depuis 2018 a été mis en place d'un dispositif de contractualisation dit « de CAHORS » qui est imposé entre les grandes collectivités et l'État. Ce dispositif a contraint ces collectivités à la diminution des services rendus à nos concitoyens et a limité leur pouvoir de décision.

Cela conduit à la mise sous tutelle de ces collectivités, totalement contraire à tous les principes des lois de décentralisation mises en œuvre depuis le début des années 1980 par les Gouvernements de Gauche.

2020 est la dernière année de contractualisation, et les élu-e-s du Conseil Municipal de Besançon souhaitent qu'à partir de 2021, l'État redonne aux collectivités leur libre administration, tant pour les recettes que pour les dépenses.

Les élu-e-s du Conseil Municipal de Besançon demandent aux parlementaires d'aller dans ce sens lors de la prochaine Loi de finances et de revenir aux dotations initiales puisque ces financements reviennent de fait aux collectivités.

Les élu-e-s du Conseil Municipal de Besançon n'accepteront plus de laisser dire ou sous-entendre que les collectivités territoriales sont mal gérées.

Nous avons besoin de reconquérir l'autonomie financière par la maîtrise de nos recettes. Les transitions à mener ne pourront partir que des territoires, levier le plus efficace comme le démontrent de nombreuses études récentes ».

A la majorité des suffrages exprimés (14 contre - 25 pour - 2 abstentions - 13 élus ne prennent pas part au vote), le Conseil Municipal décide d'adopter cette motion.

Pour extrait conforme,
 Pour le Maire,
 La Première Adjointe,

Rapport adopté à la majorité

Pour : 25

Contre : 14

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 13



Danielle DARD.

